

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire L'Héritage
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-03
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : **Ismaël Moussa (8^e année)**

Nom de la direction de l'école : **Pierre Séguin**

Membre du personnel enseignant : **Julie Pigeon-Séguin**

Membre du personnel non-enseignant : **Nathalie Grondin**

Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Kristin McDonald**

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Autumn Fazari**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
<p>Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 60% des classes...</p> <p>100% de façon régulière et au besoin (pas nécessairement au quotidien).</p>	<p>Formation donnée aux membres du personnel sur les cercles proactifs et réactifs</p> <p>Modéliser les cercles proactifs et réactifs aux élèves dans leur classe</p>	<p>Pourcentage des classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien pour le mois de :</p> <p>Novembre : 50% Février : 60%</p>	<p>Quotidiennement et à revoir mensuellement avec les membres du personnel aux rencontres mensuelles.</p>

		Mai : 60%	
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école :</u>	Présentations en classe; Discussions avec les élèves; et Affiches (HAHT et intimidation).	Verbale Écrite/Visuelle	Avant le mois de novembre 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école :</u>	Présentation lors des rencontres mensuelles du personnel	Verbale Écrite/Visuelle	Avant le mois de novembre 2025
Communication <u>à l'intention des parents :</u>	Présentation aux membres du conseil d'école; Message sur « School-Day »; et Partage du Code de vie sur « School-Day » et par courriel.	Verbale Écrite/Visuelle	Avant le mois de novembre 2025

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-------------------------	----------------------	---	------------

<p>Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100% de classes...</p>	<p>Développement des règles d'or dans chaque classe; Formation des deux membres du personnel qui ont reçu la présentation de M. Bissonnette aux autres membres du personnel; et Modélisation des comportements attendus par les membres du personnel en se servant des affiches HAHT (affiches en classe).</p>	<p>100% des membres du personnel auront enseigner explicitement les comportements attendus en classe dès le mois de novembre 2025;</p> <p>Faire les tableaux RAI du comportement par classe lors d'une CAP et, y faire l'analyse pour mettre en place des stratégies gagnantes.</p>	<p>Novembre/ Décembre 2025</p>
<p>Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 80% des élèves seront présents à l'école 90% du temps pendant l'année scolaire 2025-2026.</p>	<p>Expliquer l'importance de l'assiduité aux familles avec des messages mensuels;</p> <p>Partager le tableau de compilation des absences aux familles et aux membres du personnel; et</p> <p>Partager la brochure portant sur l'assiduité aux familles.</p>	<p>Diminution du taux d'assiduité au courant de l'année scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - une baisse dans les taux d'assiduité chaque mois 	<p>Mensuellement</p>
<p>Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 93%</p>	<p>Surveillance accrue pendant les récréations et les transitions;</p> <p>Être proactif pendant les surveillances;</p> <p>Être à l'écoute des élèves;</p>	<p>Lors du prochain sondage de satisfaction, 95% ou plus des élèves indiqueront qu'ils se sentent bien et en sécurité dans l'école.</p>	<p>Quotidiennement</p> <p>Au besoin</p>

	<p>Communication régulière avec les parents, tuteurs et tutrices; et</p> <p>Faire l'analyse des taux d'assiduité ainsi que les raisons des absences (direction et l'équipe).</p>		Mensuellement
<p>Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.</p>			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
<p>Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le <u>Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf</u></p> <p>100% de classes...</p>	<p>Annonces du matin</p> <p>Intégration des activités dans les classes d'art, art dramatique, français et sciences sociales</p> <p>Partage du calendrier des dates importantes avec le personnel</p> <p>Ajouter les dates importantes du calendrier au calendrier mensuel envoyé à la maison (verso avec les affiches)</p>	<p>Participation à Artmonie et les activités anti-intimidation.</p> <p>Tous les membres du personnel ont reçu au mois de septembre le calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026</p> <p>Toutes les familles recevront le calendrier mensuel des activités de l'école ayant les détails du calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.</p>	<p>Quotidiennement</p> <p>Mensuellement</p> <p>Dès la rentrée scolaire 2025-2026</p> <p>Mensuellement</p>

	Ajouter une journée multiculturelle au mois de mars 2026	Les élèves et les membres du personnel participent et organisent la journée multiculturelle.	
--	--	--	--

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes**.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accueil sécurisant et bienveillant afin que l'élève se sente écouté et respecté ; • Assurer un suivi individuel avec un adulte de confiance (enseignant, direction, éducateur, conseiller) ; • Mettre en place des mesures de protection pour garantir la sécurité de l'élève à l'école ; • Proposer des rencontres de soutien psychologique ou en service de counseling, au besoin ; • Renforcer l'estime de soi et les habiletés sociales de l'élève à travers des activités adaptées ; • Maintenir une communication régulière avec les parents/tuteurs pour informer du suivi ; • Favoriser la réintégration harmonieuse de l'élève dans son environnement scolaire et social. 	<p>Au besoin pendant l'année scolaire</p>
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et valoriser leur geste lorsqu'ils signalent la situation à un adulte ; • Les rassurer sur le fait qu'ils ont un rôle important à jouer dans la prévention de l'intimidation ; • Leur offrir un espace sécuritaire pour exprimer ce qu'ils ont vu, ressenti ou craint ; • Leur rappeler qu'ils ne sont pas responsables des actes posés par l'auteur ; • Les sensibiliser à l'importance de la solidarité, du respect et de l'empathie ; 	<p>Au besoin pendant l'année scolaire</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Leur proposer des stratégies concrètes pour intervenir de façon sécuritaire (ex. chercher de l'aide, soutenir la victime) ; • Maintenir un lien de confiance afin qu'ils continuent à se sentir à l'aise de dénoncer toute autre situation d'intimidation. 	
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir rapidement afin de faire prendre conscience de la gravité de leurs gestes ; • Leur offrir un encadrement clair et cohérent, avec des conséquences éducatives adaptées ; • Favoriser une réflexion sur les impacts de leurs comportements (empathie envers la victime, responsabilité personnelle) ; • Mettre en place un suivi individuel avec un adulte de confiance ou un professionnel de l'école (éducateur, conseiller, psychologue) ; • Soutenir le développement d'habiletés sociales positives (communication respectueuse, gestion des émotions, résolution pacifique des conflits) ; • Travailler en collaboration avec les parents/tuteurs pour assurer une cohérence entre l'école et la maison ; • Encourager des comportements réparateurs (ex. poser des gestes de réparation, s'excuser sincèrement) afin de favoriser la responsabilisation et la 	<p>Au besoin pendant l'année scolaire</p>

	réintégration positive dans la communauté scolaire.		
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel.</p>			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 50% du personnel...	Offrir aux membres du personnel de suivre les formations offertes par le Conseil scolaire Viamonde.	50% du personnel recevront la formation par le mois de novembre	Dès le début de l'année scolaire et aussi chaque mois.
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire , Secondaire) : 100% du personnel... incluant les aides-enseignant(e)s, l'éducatrice spécialisée et l'éducatrice de la petite enfance.	Partager le FORMS portant sur les écarts de comportement pour l'année scolaire 2025-2026 Présenter le FORMS lors de la rencontre mensuel du mois d'octobre (comment mettre le formulaire sur la page de votre cellulaire).	100% des membres du personnel ont reçu le lien pour le FORMS et la formation de comment s'en servir.	Dès le mois d'octobre
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel...	Expliquer ce qu'est un geste réparateur; et Expliquer ce qu'est la discipline progressive. Mettre la documentation sur la discipline progressive dans la plateforme TEAMS de l'école.	100% du personnel	Dès le mois d'octobre

SIGNALLEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que

chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>En parler à un adulte de confiance (enseignant, éducateur, direction, parent, etc.)</i> ; ○ <i>Utiliser les moyens mis en place par l'école (billet de dénonciation anonyme)</i> ; ○ <i>Exprimer calmement ce qui s'est passé, en décrivant les faits sans exagération</i> ; ○ <i>Donner le plus de détails possibles (lieu, moment, personnes impliquées, témoins)</i> ; ○ <i>Ne pas hésiter à demander de l'aide immédiatement si la situation est urgente ou dangereuse.</i> ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Accueillir avec sérieux et bienveillance le témoignage de l'élève ou du témoin</i> ; ○ <i>Noter les faits rapportés (date, heure, lieu, personnes impliquées, nature de l'acte)</i> ; ○ <i>Informier rapidement la direction ou la personne désignée responsable du suivi</i> ; ○ <i>Assurer la confidentialité et la protection de l'élève qui dénonce la situation</i> ; ○ <i>Intervenir de façon immédiate si la sécurité de l'élève est menacée</i> ; ○ <i>Collaborer avec l'équipe-école pour mettre en place des mesures de soutien et de prévention.</i> ○ ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : 	<ul style="list-style-type: none"> - Billet de dénonciation anonyme des gestes d'intimidation - Envoyer un courriel à Iheritage@csviamonde.ca et indiquer dans le sujet : « Situation d'intimidation et la date »

- *Communiquer rapidement avec l'école (enseignant, direction ou autre membre du personnel de confiance) ;*
- *Décrire les faits de manière précise (date, heure, lieu, personnes impliquées, témoins) ;*
- *Fournir toute information pertinente observée à la maison (changements d'humeur, comportements, confidences de l'enfant) ;*
- *Maintenir un dialogue respectueux et collaboratif avec l'école ;*
- *Encourager l'enfant à exprimer ce qu'il vit et le rassurer qu'il a fait la bonne chose en en parlant ;*
- *Suivre l'évolution de la situation avec l'école jusqu'à ce qu'une solution durable soit mise en place.*

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
- Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;

- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](http://Ateliers pour les parents (csviamonde.ca))